



Ce document provient du site <http://sandre.eaufrance.fr>, site de la toile Eaufrance rassemblant les informations sur l'eau et les milieux aquatiques.

# Descriptif de gestion du référentiel Des Zones d'Alerte Sécheresse (ZAS).

Secrétariat Technique du Sandre (ST Sandre) /  
Système d'Information sur l'Eau (SIE)

2024

**Titre** : Description de gestion du référentiel des Zones d'Alerte Sécheresse  
**Auteur** : ST Sandre, SIE  
**Contributeurs** : Office Français de la Biodiversité (OFB), Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT)  
**Éditeur** : Office International de l'Eau (OiEau)  
**Résumé** : Ce document présente l'ensemble des informations décrivant le référentiel des Zones d'Alerte Sécheresse (ZAS), et détaille la gestion de ce référentiel  
**Type** : Texte  
**Couverture géographique** : France entière  
**Date** : 2024-01-04  
**Format** : Doc  
**Version** : 1  
**Identifiant** : Adresse URL d'accès au fichier  
**Langue** : fra  
**Droits d'usage** : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

*eaufrance*

[www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)



Le portail [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr) est le point d'entrée du Système d'information sur l'eau (SIE). Eaufrance a pour objectif de faciliter l'accès à l'information publique dans le domaine de l'eau en France

## Table des matières

<b>1. Identification du référentiel.....</b>	<b>3</b>
1.1 Titre du référentiel .....	3
1.2 identifiant unique du référentiel .....	3
1.3 Point de diffusion du référentiel.....	3
1.4 Description du référentiel .....	3
1.5 Diffusion du référentiel .....	3
1.6 Liens utiles.....	3
<b>2. Administration du référentiel .....</b>	<b>4</b>
2.1 Intervenants .....	4
2.2 Administrateur responsable de la cohérence nationale du référentiel .....	4
2.3 Garantie de service de l'administration du référentiel .....	5
<b>3. Contenu du référentiel .....</b>	<b>7</b>
3.1 Dictionnaire Sandre de rattachement.....	7
3.2 Structuration du code du référentiel .....	7
3.3 Liste des attributs du référentiel .....	7
<b>4. Cycle de vie du référentiel .....</b>	<b>8</b>
4.1 Règle de diffusion.....	8
4.2 Fréquence de mise à jour .....	9
4.3 Généalogie .....	9

# 1. Identification du référentiel

## 1.1 Titre du référentiel

Référentiel des Zones d'Alerte Sécheresse

## 1.2 identifiant unique du référentiel

ZAS

## 1.3 Point de diffusion du référentiel

Site du Sandre : <https://www.sandre.eaufrance.fr/>

Atlas catalogue : <https://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search#/home>

## 1.4 Description du référentiel

Une zone d'alerte est une unité hydrologique ou hydrogéologique cohérente pour laquelle l'administration est susceptible de prescrire des mesures de restriction. Cette zone peut être tout ou partie d'un sous bassin et sa nappe d'accompagnement, tout ou partie d'une masse d'eau souterraine ou d'un groupe de masses d'eau souterraine. La délimitation des zones d'alerte doit tenir compte des moyens de surveillance existants pour permettre un suivi adapté et établir des conditions de déclenchement. Les modalités de définition des zones d'alerte sont précisées dans l'article R. 211-67 du Code de l'Environnement (CE).

## 1.5 Diffusion du référentiel

France entière : [ici](#)

Métropole : [ici](#)

Guadeloupe : [ici](#)

Martinique : [ici](#)

Réunion : [ici](#)

Mayotte : [ici](#)

Guyane : /

*Si la donnée source est disponible*

## 1.6 Liens utiles

### 1.6.1 Liens métadonnées

Métadonnées de données à jour :

<https://www.sandre.eaufrance.fr/notice-doc/>



### 1.6.2 Liens donnés de référence

Service web unique :

<https://services.sandre.eaufrance.fr/geo/sandre>

Service web thématique :

<https://services.sandre.eaufrance.fr/geo/zas>

### 1.6.3 Liens scénario d'échange / dictionnaire

Dictionnaire interactif :

<https://id.eaufrance.fr/ddd/ZAS/1>

Scénario d'échange :

[https://services.sandre.eaufrance.fr/telechargement/geo/ZAS/sandre\\_sc\\_referentiels\\_zas\\_1.pdf](https://services.sandre.eaufrance.fr/telechargement/geo/ZAS/sandre_sc_referentiels_zas_1.pdf)

### 1.6.4 Liens vers les rapports de contrôle

<https://mdm.sandre.eaufrance.fr/geo/rapports/public/ZAS>

### 1.6.5 Lien vers le canevas shapefiles

Canevas pour les producteurs de données zones d'alerte sécheresse :

[https://services.sandre.eaufrance.fr/telechargement/geo/ZAS/Zones\\_alerte\\_secheresse/ZAS\\_FRA/ZAS\\_Canevas.shp.zip](https://services.sandre.eaufrance.fr/telechargement/geo/ZAS/Zones_alerte_secheresse/ZAS_FRA/ZAS_Canevas.shp.zip)

## 2. Administration du référentiel

### 2.1 Intervenants

Contact ST Sandre spécifique pour les zones d'alerte sécheresse :

[zones.alerte.secheresse@oieau.fr](mailto:zones.alerte.secheresse@oieau.fr)

Contact MTECT spécifique pour les zones d'alerte sécheresse : [secheresse@beta.gouv.fr](mailto:secheresse@beta.gouv.fr)

Contact ST Sandre (général): [sandre@sandre.eaufrance.fr](mailto:sandre@sandre.eaufrance.fr)

### 2.2 Administrateur responsable de la cohérence nationale du référentiel

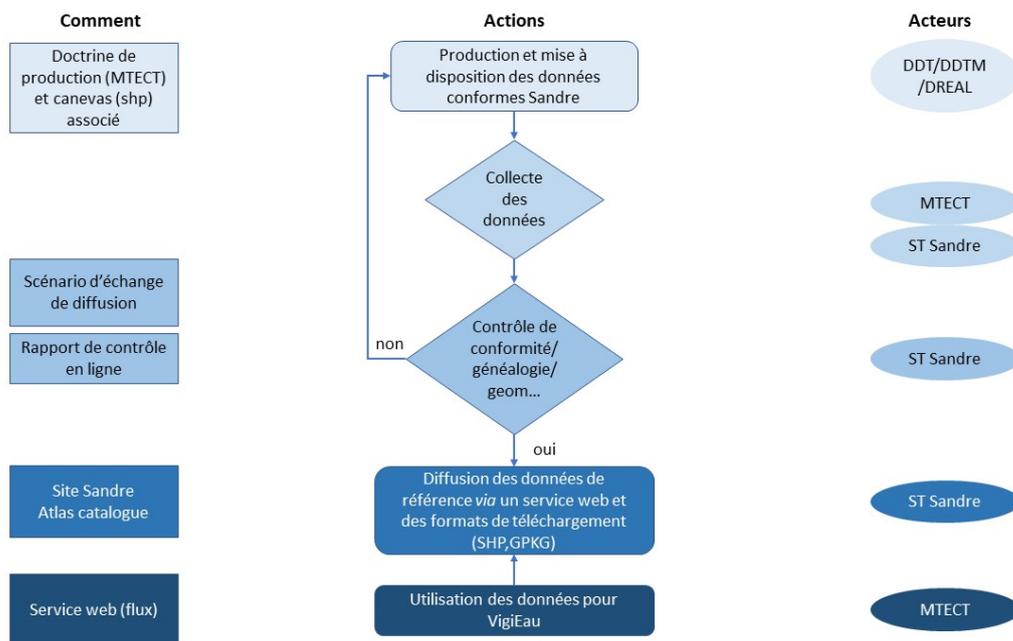
Le Secrétariat Technique du Sandre est l'administrateur national du référentiel sous la coordination de l'OFB. Comme pour les autres référentiels qu'il administre au niveau national, le ST Sandre applique des contrôles de spécifications et de cohérence au niveau national. Le ST Sandre contrôle et diffuse les données de référence des zones d'alerte sécheresse.

Les DDT sont les productrices de la donnée sur les zones d'alerte. Dans une logique d'apprentissage en lien avec la création d'une nouvelle base de données sur les données « zones d'alerte sécheresse », le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires supervise la collecte de la donnée issue des DDT/M/DEAL/DREAL. Les rapports de contrôle (par département) sont communiqués au Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (EARM3), et aux producteurs par le ST Sandre pour correction. Le référentiel national agrégé et le rapport de contrôle national sont diffusés par le ST Sandre.



## 2.3 Garantie de service de l'administration du référentiel

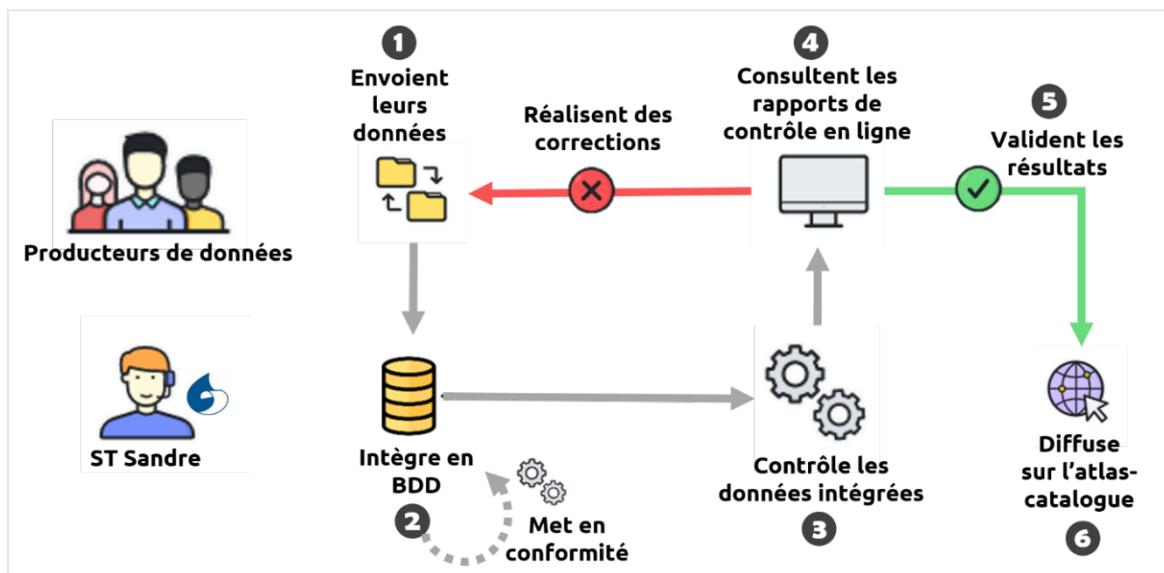
### 2.3.1 Schéma de flux des zones d'alerte sécheresse



### 2.3.2 Procédure

#### Responsabilités :

- Les producteurs, ici DDT/M et DREAL, assurent la production et la mise à disposition de la donnée à l'échelon départemental.
- Le MTECT et le ST Sandre reçoivent les données via ces adresses mail : [zones.alerte.secheresse@oieau.fr](mailto:zones.alerte.secheresse@oieau.fr) ; [secheresse@beta.gouv.fr](mailto:secheresse@beta.gouv.fr)
- Le ST Sandre assure la création et la diffusion des documents de spécification (dictionnaire, scénario géographique et descriptif de gestion). Il agrège les données brutes, assure différents contrôles sur la donnée et diffuse la donnée sous la forme de service web et de téléchargements (SHP, GPKG).
- A partir de la réception des premières données de l'année en cours, une mise à jour quotidienne (jours ouvrés) doit être effectuée sur les services web par le ST Sandre.



Contrôle des référentiels géographiques au Sandre

### Les contrôles portent sur :

- La cohérence avec le modèle et le scénario d'échange
- La cohérence avec les référentiels du Système d'Information sur l'Eau
- La géométrie

La liste détaillée des contrôles est disponible dans le document descriptif des contrôles.

Il existe plusieurs degrés d'erreurs différents, spécifiés dans le rapport de contrôle.

Information	Avertissement	Erreur
Pour information	L'erreur doit être corrigée à la prochaine mise à jour	Une demande de correction de la donnée est demandée au producteur. La diffusion peut se faire après avis du MTECT

## **3. Contenu du référentiel**

### **3.1 Dictionnaire Sandre de rattachement**

Dictionnaire des ZONES D'ALERTE SECHERESSE

### **3.2 Structuration du code du référentiel**

Les anciens codes utilisés par les producteurs de données seront gardés au titre de « CODE ALTERNATIF ». La création d'un code Sandre unique en plus, permet d'éviter les doublons et d'unifier les formats des codes. Dans le processus de transmission des données, le producteur est dans l'obligation de fournir au moins un des deux codes au MTECT et au ST Sandre.

Code alternatif « CdAltZAS » = identifiant de la zone d'alerte sécheresse. Cette information relève de la responsabilité des producteurs de données (DDT/M et DREAL)

Code Sandre « CdZAS » : identifiant unique de la ZAS issu d'une agrégation des données en couche nationale (incrémentation)

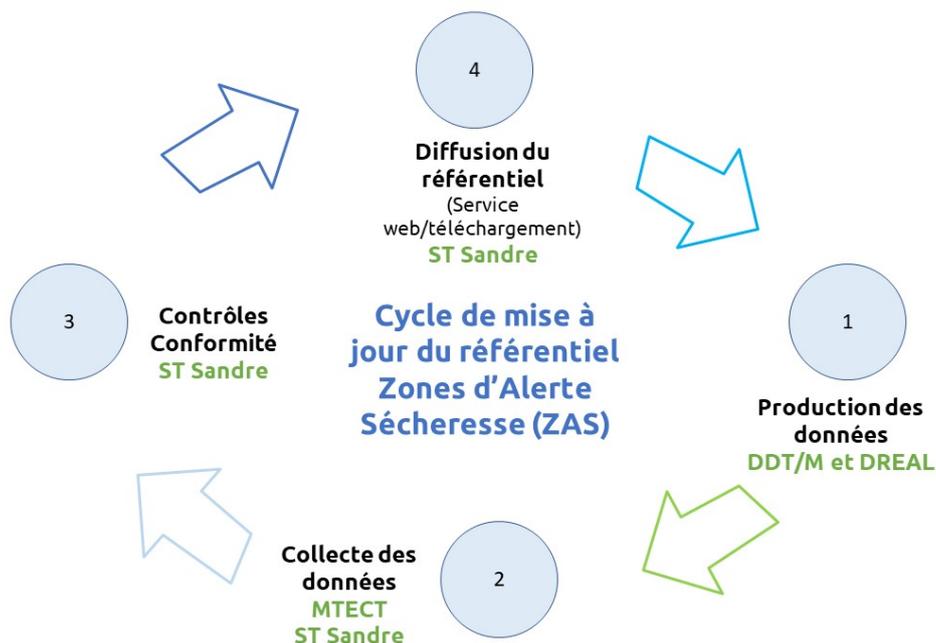
### **3.3 Liste des attributs du référentiel**

Les attributs obligatoires et facultatifs que les producteurs de données doivent fournir pour l'intégration des zones d'alerte, se trouvent dans la doctrine de production des zones d'alerte sécheresse et dans le canevas mis à disposition sur l'atlas catalogue du Sandre.

La liste complète des attributs demandés pour la diffusion est disponible dans le scénario d'échange de diffusion, la gestion de ces attributs pour la diffusion se fait par le ST Sandre.



## 4. Cycle de vie du référentiel



### 4.1 Règle de diffusion

La création ou la modification d'une zone d'alerte doit être remontée au MTECT et au ST Sandre avant le 1<sup>er</sup> mai aux adresses suivantes : [zones.alerte.secheresse@oieau.fr](mailto:zones.alerte.secheresse@oieau.fr) ; [secheresse@beta.gouv.fr](mailto:secheresse@beta.gouv.fr)

Pour qu'une zone d'alerte sécheresse soit ajoutée dans le référentiel, il faut que :

- [R0] tous les attributs « obligatoires » soient renseignés par le producteur de la donnée, conformément au canevas et à la doctrine de production.
- [R1] la géométrie soit valide
- [R2] les codes soient uniques
- [R3] les géométries (de mêmes types) soient uniques.
- [R4] la projection soit en WGS84 - Projection Pseudo\_Mercator associée au World\_Geodetic\_System\_1984 – (EPSG : 4326).
- [R5] la géométrie de la zone d'alerte soit uniquement dans son département associé. Une zone ne peut pas être dans plus d'un département, même s'il s'agit des contours d'un milieu naturel. Si c'est le cas, la zone d'alerte doit être coupée aux limites de son département.
- [R6] les zones d'alerte sécheresse de même type ne se chevauchent pas.

Les producteurs doivent également veiller à :

- [R7] L'unicité des libellés

- [R8] A diminuer au maximum les interstices/trous présents dans leur couche de polygones
- [R9] Le statut des zones d’alerte peut passer en « Gelé », lorsque qu’il y a une modification de la géométrie et/ou une modification attributaire importante. Une autre zone d’alerte doit alors être créée en statut « Validé ».

## 4.2 Fréquence de mise à jour

Les zones d’alerte sont mises à jour chaque année. Cependant, la période de mise à jour s’étale sur plusieurs mois (de mars à mai), ce qui implique une mise à jour quotidienne du référentiel sur cette période.

Si le découpage des zones d’alerte doit être modifié, les producteurs de données feront remonter au MTECT et au ST Sandre, les fichiers compilant les éléments transmis par les services départementaux. Les modifications de zonage seront prises en compte dans l’outil VigiEau au plus tard le 1er mai de l’année en cours.

## 4.3 Généalogie

Les modifications sur les zones d’alerte seront compilées à partir du millésime 2024, dans une généalogie. Cette dernière est une table (csv) à part, diffusée sur l’atlas catalogue du Sandre. Les types de modifications suivent la nomenclature [590](#). Une table de généalogie sera créée pour chaque nouveau millésime.

Type de modification	Exemple	Code de l’objet parent	Code de l’objet enfant	Type de modification [590]
Absence de modification		A	A	99
Création			A	7
Gel		A		4
Dégel			A	3
Mise à jour mineure d’informations géomatiques		A	A	5
Mise à jour mineure d’informations alphanumériques		A	A	6

Type de modification	Exemple	Code de l'objet parent	Code de l'objet enfant	Type de modification [590]
Division		A	B	0
		A	C	0
Fusion		A	C	1
		B	C	1
Recodification		A	B	2
			A	FRA
Fusion-division		A	C	8
		A	D	8
		B	C	8
		B	D	8
		A	C	8
		B	D	8

Illustration de la nomenclature [590]